



Le 26 janvier 2022  
Forges-les-Eaux

Mr le préfet,

En cette nouvelle année, notre association tient d'abord à vous souhaiter nos vœux de santé et de bonheur. Nous espérons de tout cœur que vous n'ayez pas à gérer une nouvelle catastrophe industrielle sur notre territoire Seinomarin. Vous le savez, au regard de certains industriels locaux pas toujours très regardants sur la réglementation et la sécurité, cela reste, malheureusement, une éventualité. Nous comptons donc, avec l'aide de la DREAL, sur une fermeté exemplaire envers ces contrevenants, même si vous ne disposez pas forcément de sanctions dissuasives pour certains récidivistes du monde de la chimie.

Cela étant dit, nous souhaiterions obtenir quelques éclaircissements pour donner suite aux différents échanges que nous avons pu avoir lors du dernier CTD du 10 décembre dernier. Pourriez-vous répondre, avec vos services, à ces différentes questions ?

Nous vous avons demandé si les analyses de l'OFB versées au dossier judiciaire avaient été prises en compte dans l'EQRS. La réponse de Mr Morzelle avait été positive. Or, nous apprenons en consultant cette EQRS que la pollution de l'eau, en générale, n'a pas été prise en compte pour cette étude quantitative des risques sanitaires. Vous le savez, ces analyses de l'OFB ont entre autres motivé les dernières mises en examen de Lubrizol. Sans dévoiler le dossier judiciaire, l'OFB s'inquiète du risque de pollution de certains cours d'eau et éventuellement des nappes phréatiques. L'exclusion des analyses d'eau se base, entre autres, sur la darse de Seine. Ceci en prétextant que pour donner suite à un arrêté Préfectoral, la consommation des poissons pêchés dans le fleuve est interdite. De ce fait, ne pouvant consommer les poissons, aucun risque ne serait encouru par la population. Ce n'est pas vraiment la position de l'OFB émet de gros doute sur l'impact de l'incendie envers la faune piscicole sur de nombreux lieux aquatiques. Ignorer le fait que la faune et la flore aquatique puissent se retrouver indirectement dans nos assiettes, nous paraît fort réducteur. Voici donc notre question :

**Pourquoi avoir prétendu que les analyses de l'OFB avaient été incluses dans l'EQRS, et surtout, vu celles-ci, pourquoi ne pas les avoir intégrées afin de lever toutes zones d'ombres sur cette étude sensée être irréprochable et indiscutable ?**

En ce qui concerne la pollution de l'eau, et pour rester dans le conteste :

**Avez-vous une explication à apporter aux raisons du pic de pollution HAP enregistré à la source de la Cressonnières, si selon vos services, celle-ci n'est pas en rapport avec Lubrizol ?**

D'autre part, à la lecture de l'ERS, nous sommes surpris de lire « L'étude évalue les risques à court, moyen et long termes potentiellement liés à l'incendie, en fonction des conclusions de l'étape de cadrage. Cette étude n'examinera pas l'exposition des travailleurs des sites sinistrés, ni des personnes chargées de l'extinction de l'incendie sur les sites. *Il est important de noter qu'une EQRS n'est pas une étude « médicale ». Le guide INERIS de 2013 précise à ce sujet : « L'analyse des effets sur la santé n'est pas une étude descriptive de la santé des populations et de ses déterminants (étude épidémiologique).* L'étude et les conclusions seront élaborées en l'état actuel des connaissances scientifiques, tant du point de vue chimique que toxicologique. L'étude respectera les grands principes suivants : • Principe de prudence scientifique ; • Principe de proportionnalité ; • Principe de spécificité ; • Principe de transparence ». Voici donc notre question :

**Pensez-vous cela rassurant pour les pompiers, agents de police, travailleurs, agents de sécurité qui sont intervenus sur les lieux du sinistre ? N'ayant pas un vrai suivi sanitaire digne de ce nom, doivent-ils se fier à 100% à cette étude pour l'avenir paisible de leur santé ?**

En ce qui concerne les analyses lichens, qui ont été exposés de nouveau lors du CTD par Mr Morzelle, elles apparaissent en quelques mots dans un petit paragraphe sur les des résultats de PCB-DL et PCB-NDL. Nous lisons : « Les conclusions de l'étude lichens évoquent pour ces composés, l'existence de plusieurs sources, sans mettre en évidence l'impact spécifique de l'incendie ». Nous restons de nouveau dubitatifs vis-à-vis de ce résumé fort simpliste alors même que le Dr Giraudeau, qui s'est occupé de celles-ci, nous a confirmé que ces mêmes analyses ne laissaient pas de doute sur le marquage chimique de cet incendie sur plus d'un an (même si les taux avaient diminué, ils étaient toujours très présents).

**Pourquoi, une fois de plus, avoir minimisé l'impact HAP en réduisant cette étude à quelque chose d'insignifiant ?**

**Avez-vous réalisé des investigations supplémentaires sur les communes de Claville Motteville et St Etienne du Rouvray, soumis durant un an au seuil d'alerte, risque évident pour la population ? Avez-vous dorénavant une explication à ces faits ?**

Nous avons demandé à la DREAL de nous faire parvenir l'étude sur la signature chimique de l'incendie de ONDULINE, en 1991, qui a servi « d'alibi » pour justifier la pollution des nappes phréatiques sous les sols de Lubrizol (Rapport Investigation Environnemental Post-Sinistre) Nous souhaiterions la comparer à celle de Lubrizol.

**Pouvons-nous avoir accès à ces documents ?**

Nous avons sollicité la société VALGO par mail (ci-joint) pour prendre connaissance d'une étude sur les PFAS qu'ils ont réalisé suite à la catastrophe. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.

**En toute transparence, pourriez-vous nous appuyer afin que ces résultats soient rendus public ?**

Nous sommes ouverts à entendre toutes vos réponses.

En attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur Le préfet, nos salutations distinguées.

Mr B. LECLERC / UVL

Mr P.E. Brunet / ROUEN RESPIRE

Mr S. De Carvalho / ASL



**Union des Victimes de Lubrizol**

Mairie / Place Brévière

76440 FORGES-LES-EAUX

[uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com](mailto:uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com) / Tél : 06.11.31.13.17